



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS **Septembre 2018**

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
articles L2121-24, L2122-29, R.2121-10*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

2018-G-01	Décision modificative 3 Avance pour marché public	<i>page 3</i>
2018-G-02	Modification régie recette et fixation de tarif	<i>page 4</i>
2018-G-03	Demande de subvention SEDI pour rénovation de l'éclairage des Abrets	<i>page 5</i>
2018-G-04	Validation de la CLECT des Vals du Dauphiné	<i>page 6</i>
2018-G-05	Garantie d'emprunt SEMCODA pour opération rue Bayard	<i>page 8</i>
2018-G-06	Modification de la demande de subvention pour le pump track	<i>page 9</i>
2018-G-07	Demande de subvention CD38 pour création d'une mare pédagogique Parc Bisso	<i>page 10</i>
2018-G-08	Demande de subvention SEDI pour travaux éclairage public rue du Mâcle et rue de la Michalière	<i>page 11</i>
2018-G-09	Lancement des travaux de mise aux normes de la cuisine de Fitilieu	<i>page 13</i>
2018-G-10	Attribution du lot plâtrerie-doublage du chantier de rénovation de la maison forte templière	<i>page 14</i>
2018-G-11	Proposition de groupement de commande élagage-fauchage et entretien de voirie des VDD	<i>page 15</i>
2018-G-12	Proposition d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire avec le CDG38	<i>page 16</i>
2018-G-13	Autorisation d'ouverture des commerces le dimanche	<i>page 17</i>
2018-G-14	Avis sur la demande de mise à jour de l'autorisation d'ouverture du parc zoologique	<i>page 18</i>



Mairie déléguée FITILIEU
Tél. 04 76 32 07 20

accueil.fitilieu@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie LES ABRETS EN DAUPHINÉ
1 place Éloi Cuchet
38490 Les Abrets en Dauphiné

Tél. 04 76 32 04 80 / Fax . 04 76 32 28 38
accueil.abrets@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie déléguée LA BATIE DIVISIN
Tél. 04 76 32 07 35

accueil.lbd@les-abrets-en-dauphine.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

2018-G-15	Constitution d'une commission pour lutter contre le désert médical	<i>page 19</i>
2018-G-16	ENS Marais du Clandon	<i>page 20</i>
2018-G-17	Avis sur le transfert d'eau potable de Morestel et St Victor de Mores- tel au Symideau	<i>page 21</i>
2018-G-18	Rapports annuels des syndicats des eaux	<i>page 23</i>
2018-G-19	Déclassement et vente d'une partie du chemin de Chalamand	<i>page 24</i>
2018-G-20	Demande de subvention CD - Aides territorialisées culture	<i>page 26</i>
2018-G-21	Avenant tarifaire assurance groupe du personnel communal	<i>page 27</i>
2018-G-22	Avenant travaux maison dauphinoise	<i>page 29</i>



Mairie déléguée FITILIEU
Tél. 04 76 32 07 20

accueil.fitilieu@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie LES ABRETS EN DAUPHINÉ
1 place Éloi Cuchet
38490 Les Abrets en Dauphiné

Tél. 04 76 32 04 80 / Fax . 04 76 32 28 38
accueil.abrets@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie déléguée LA BATIE DIVISIN
Tél. 04 76 32 07 35

accueil.lbd@les-abrets-en-dauphine.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-01**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Décision Modificative 3
Avance pour marché public

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHIA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au virement de crédits suivants afin de permettre le paiement de l'avance forfaitaire dans le cadre du marché de rénovation de l'église de la Bâtie.

Investissement

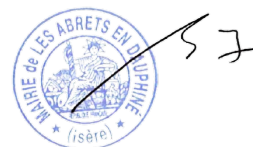
21318	TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	-20 000€
238	AVANCES ET ACCOMPTE SUR COMMANDE	+20 000€

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **VALIDE** la décision Modificative N°3 comme présentée plus haut.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-02**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Modification régie recette et
fixation de tarif

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose de modifier la régie de recette du marché pour intégrer le produit de la vente du calendrier des services techniques dont la recette serait reversée au profit de la ligue contre le cancer.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de la régie du marché et affecte à la régie le produit de la vente du calendrier des services techniques,
- **AFFECTE** le produit de la vente des calendriers au profit de la ligue contre le cancer,
- **FIXE** le prix de vente du calendrier à 5 € minimum,
- **ACCEPTE** que l'acheteur puisse volontairement donner plus de 5€ par calendrier, afin de participer davantage à cette action de solidarité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-03**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Demande de subvention SEDI pour
renovation de l'éclairage public les
Abrets

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le SEDI pour subventionner la rénovation des 236 points lumineux vétustes repérés par le diagnostic effectué en collaboration avec le syndicat départemental.

Il propose de répartir l'opération sur les deux prochains exercices 2019 et 2020 et de solliciter l'aide du SEDI à hauteur de 25% du coût de l'opération de remplacement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe de rénovation des 236 points lumineux vétustes sur la commune historique des Abrets estimée à 500€ par point lumineux soit 120000€HT,
- **PROPOSE** de répartir cette opération de rénovation sur deux exercices 2019 et 2020,
- **SOLLICITE** le SEDI pour une aide financière sur cette opération à hauteur de :
 - o 16000€ de subvention pour 64000€ de travaux en 2019
 - o 14000€ de subvention pour 56000€ de travaux en 2020
- **DEMANDE** au SEDI de récupérer pour le compte de la commune des Abrets en Dauphiné, les certificats d'économie d'énergie relatifs à cette opération de rénovation de l'éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-04**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Validation de la CLECT
des Vals du Dauphiné

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération des Vals du Dauphiné en date du 27 septembre 2018 actant les transferts de charges pour les compétences restituées aux communes ou prises par l'intercommunalité, soit la restitution de la compétence informatique scolaire aux communes et la prise de compétences du centre nautique des Abrets, par l'intercommunalité.

La CLECT propose pour les Abrets en Dauphiné, les transferts de charges évalués de la façon suivante :

1. informatique scolaire : fonctionnement 5898€ - investissement 5121€

soit un total de charges restituées à la commune de 11019€

2. centre nautique : fonctionnement 60552€ évalué par la commune à 36252€

Investissement 45953€ évalué par la commune à 24250€

soit un prélèvement de 106505€ sur l'actp communale, évalué par la commune à 60502€ soit un écart de 46003€

Sur la partie du rapport de la CLECT évaluant les charges transférées du service informatique scolaire à restituer aux communes, Monsieur le Maire propose de valider le rapport de la CLECT.

Monsieur le Maire précise ensuite qu'il n'est pas d'accord avec les chiffres retenus par la CLECT, qui divergent des données communales pour l'évaluation des charges transférées de la piscine.

Pour l'investissement, alors que la commune a dépensé en moyenne 24250€ par an ces 9 derniers exercices, la CLECT retient 45953€ correspondant au coût de construction actualisé de la piscine de 1977 et reparti sur 30 ans.

Monsieur le Maire conteste ces chiffres.

- Il conteste le principe de l'actualisation du coût de construction de la piscine des Abrets puisque nos dépenses d'investissements s'élèvent à 24250€ par an en moyenne sur les 9 dernières années,
- Il conteste la durée d'étalement de l'investissement prise en compte sur 30 ans puisque notre piscine a 41 ans,
- Il conteste le principe que le contribuable abrézien doive payer seul, une nouvelle fois, une piscine intercommunale dont l'investissement devrait être supporté par l'ensemble de la communauté de commune.

Monsieur le Maire demande que l'investissement soit pris en compte au titre des investissements réellement effectués par la commune ces 9 dernières années.

Sur l'investissement, il conteste également l'absence de solidarité intercommunale et l'absence de prise en compte de charges de centralité par l'intercommunalité pour le transfert de cet équipement.

Pour le fonctionnement, la CLECT retient les chiffres communiqués par la commune.

Cependant, la CLECT majore le déficit communal de fonctionnement en rejetant certaines recettes réelles, pourtant versées par les anciennes intercommunalités elles-mêmes.

Sur la partie du rapport de la CLECT évaluant les charges transférées du centre nautique des Abrets, Monsieur le Maire propose de rejeter le rapport de la CLECT qu'il considère :

- non conforme avec l'évaluation des charges et des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du centre nautique,
- dénué de tout esprit de solidarité communautaire,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le rapport de la CLECT des Vals du Dauphiné en date du 27 septembre 2018 pour la compétence informatique scolaire,
- **REJETE** le rapport de la CLECT des Vals du Dauphiné en date du 27 septembre 2018 pour la compétence du centre nautique des Abrets,
- **DEMANDE** que les services de l'Etat soient saisis pour procéder à une évaluation neutre et sincère du fonctionnement et de l'investissement de la piscine des Abrets.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-05**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Garantie d'emprunt Semcoda
pour opération rue Bayard

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de SEMCODA d'obtenir la garantie d'emprunt de la commune pour la réalisation de l'opération de promotion avec Généom, rue Bayard, pour 36 logements.

Au regard des opérations déjà engagées, du caractère non prioritaire de cette opération pour la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas répondre favorablement à la demande de SEMCODA.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **REJETTE** la demande de garantie par la commune, des emprunts à souscrire par SEMCODA pour la réalisation de l'opération de promotion immobilière de la rue Bayard, en partenariat avec Généom.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Délibération N°: 2018-G-06**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Modification de la demande de
subvention pour le pump track

Séance du 5 novembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose d'ajuster le projet de pump-track au parc Bisso, afin de réaliser un équipement de référence sur le territoire. Le projet évolue sur un budget de 259060€ HT réparti de la manière suivante pump track 97450€HT, le skate parc modulaire 33000€HT, le bowl 83480€HT, l'aménagement des abords parcours santé 11340€HT.

A ces montants, il faut rajouter les frais annexes et honoraires pour 33790€ HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un nouveau dossier de demande de subvention au titre des Projets Bourgs Centre, afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible.

Le planning de travaux reste identique au premier trimestre 2019.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette demande de subvention.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'Unanimité moins Rémi CLAVEL et Thomas NUNGE qui s'abstiennent, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un pump track au parc bisso des Abrets en Dauphiné, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre des Projets Bourg Centre.
- **PRECISE** que les dits travaux sont inscrits au budget primitif 2019,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes au titre des Projets Bourg Centre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Délibération N°: 2018-G-07**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Demande de subvention cd38 pour
création d'une mare pédagogique au
parc bisso

Séance du 5 novembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la campagne « Créer et restaurer des mares en Isère » lancée par le département de l'Isère, la commune souhaite créer une mare pédagogique dans l'enceinte de son parc communal, le parc Bisso. Ce parc communal connaît actuellement des changements impulsés par une large opération de réhabilitation : modification des équipements sportifs, modification des cheminements etc. Le projet de création d'une mare pédagogique s'inscrit donc dans la dynamique de réhabilitation de ce parc. Il permettra d'une part, de préserver la faune, en l'occurrence, le triton, et la flore des zones humides.

L'espace créé sera sécurisé afin de proposer une approche pédagogique pour sensibiliser les enfants et les adultes à l'importance de ces zones humides. La surface de la mare créée sera d'approximativement 24,50 m².

Le coût total du projet s'élève à 3 000, 00 € HT

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
Conseil Départemental de l'Isère	La plus élevée possible	
Autres financements publics	0	
Total des subventions publiques	Plus élevée possible	
Auto financement communal		
TOTAL	3 000,00 €	

M. le Maire propose au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère pour obtenir une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la campagne « Créer et restaurer des mares en Isère »
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-08**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Demande de subvention SEDI pour
travaux éclairage public rue du
macle et rue de la michalière

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART**TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA MICHALIERE**

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à :	3617 €
Total des financements externes estimés à :	1336 €
Participation aux frais du SEDI :	125 €
Contribution de la commune aux investissements :	2156 €

Afin de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet et du plan de financement.
Il convient de prendre acte également de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération qui suit :

- x Prix de revient prévisionnel : 3617€
- x Financements externes : 1336€

Participation communale prévisionnelle : 2282€
(frais SEDI + contribution aux investissements)**2- PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **2156 €**
(Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MACLE**

- x Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à :
- x Total des financements externes estimés à :
- x Participation aux frais du SEDI :
- x Contribution de la commune aux investissements :

Envoyé en préfecture le 13/11/2018
Reçu en préfecture le 13/11/2018
Affiché le 22668 € SLO
ID : 038-200060127-20181105-2018_G_8-DE

773 €

17130 €

Afin de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet et du plan de financement.
Il convient de prendre acte également de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération qui suit :

- prix de revient prévisionnel : 22668€
- Financements externes : 4766€

Participation communale prévisionnelle : 17903€

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : 17103 €

(paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-09**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Lancement des travaux
de mise aux normes
de la cuisine de Fitolieu

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente le projet de mise au norme progressive de la cuisine du restaurant scolaire de Fitolieu.

Il expose que cette cuisine doit assurer la fabrication de 70 repas supplémentaires en janvier prochain pour les écoles de la Bâtie Divisin et qu'à ce titre, il convient d'effectuer des mises en conformité et des agrandissements.

Il propose d'effectuer ces travaux en deux temps afin de ne pas interrompre le service de restauration scolaire et de portage de repas à domicile.

Pour la fin de l'année, il est proposé d'installer une réserve modulaire sur l'extérieur et sur l'été prochain, de déplacer la plonge dans la réserve actuelle, beaucoup trop exiguë.

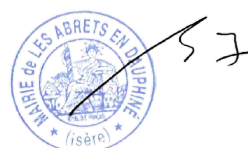
Il propose d'acheter les modules préfabriqués, estimés à moins de 25000€HT plutôt que de les louer.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de Monsieur le Maire de créer une réserve extérieure à la cuisine de Fitolieu afin d'améliorer les conditions de production des repas et assurer une mise en conformité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les entreprises pour acheter des modules préfabriqués de réserve,
- **VALIDE** le principe de déplacement de la plonge durant l'été 2019,
- **VALIDE** le principe de lancer les études pour la réalisation d'une cuisine pour la production de 450 repas à terme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-11**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Proposition de groupements de
commandes élagage-fauchage et
entretien de voirie des VDD

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer aux groupements de commande voirie et élagage-fauchage de la communauté de communes. Il propose également de solliciter le service voirie de l'intercommunalité pour la préparation et le dessin des projets.

Il précise que la communauté de communes semble se désengager de la compétence voirie en la rendant aux communes.

Il propose de reprendre donc la compétence en totalité et de ne pas faire appel aux commandes groupées de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **NE RETIENT PAS** les propositions de groupements de commandes formulées par les Vals du Dauphiné pour l'élagage fauchage, l'assistance technique voirie et les travaux de voirie.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-11**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Proposition de groupements de
commandes élagage-fauchage et
entretien de voirie des VDD

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer aux groupements de commande voirie et élagage-fauchage de la communauté de communes. Il propose également de solliciter le service voirie de l'intercommunalité pour la préparation et le dessin des projets.

Il précise que la communauté de communes semble se désengager de la compétence voirie en la rendant aux communes.

Il propose de reprendre donc la compétence en totalité et de ne pas faire appel aux commandes groupées de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **NE RETIENT PAS** les propositions de groupements de commandes formulées par les Vals du Dauphiné pour l'élagage fauchage, l'assistance technique voirie et les travaux de voirie.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Délibération N°: 2018-G-12**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Proposition d'adhésion à la mission
expérimentale de médiation
préalable obligatoire avec le CDG38

Séance du 5 novembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention élaboré par le CDG 38 afin d'assurer la mission de médiation préalable obligatoire imposée par la loi de modernisation de la justice sur une période expérimentale allant jusqu'en novembre 2020.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'adhérer au service de mission expérimentale de médiation préalable obligatoire proposé par le Centre de Gestion de l'Isère.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-13**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Autorisation d'ouverture des
commerces le dimanche

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose de solliciter l'avis de l'intercommunalité sur le planning d'ouverture des commerces de la commune, au delà des 5 dimanches autorisés, pour l'année 2019.

Il propose que les 9 dimanche de novembre et décembre 2019 soient ouverts pour les commerçants qui le souhaitent, ainsi que les dimanche 14 avril, 16 et 23 juin.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Philippe LATOUR qui s'abstient et Michelle FEUILLASSIER qui vote contre,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** l'avis de l'intercommunalité sur le planning d'ouverture dominical pour 2019 suivant :
 - 14 avril 2019
 - 16 et 23 juin 2019
 - les 3 – 10 – 17 et 24 novembre 2019
 - les 1 – 8 – 15 – 22 et 29 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-14**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Avis sur la demande de mise à jour
de l'autorisation d'ouverture du parc
Zoologique

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHI, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de mise à jour de l'autorisation d'ouverture du parc zoologique du domaine des fauves. Il demande au conseil si des observations sont à formuler au regard de cette demande. Il est précisé qu'aucune déclaration de travaux n'a été déposée à propos des lodges.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Franck LANCIA qui vote contre,

- **VALIDE** la demande de mise à jour de l'autorisation d'ouverture du parc zoologique du domaine des fauves,
- **ATTIRE** l'attention des services de l'Etat sur l'absence de visite de sécurité pour les établissements recevant du public que sont les « lodges », en contact direct avec le parc des loups et notamment celui accessible depuis un souterrain dont la construction n'a fait l'objet d'aucune déclaration ni contrôle technique.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Délibération N°: 2018-G-15**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Constitution d'une commission
pour lutter contre le désert médical

Séance du 5 novembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de constituer une commission pour lutter contre le désert médical du territoire et notamment pour travailler au projet d'embauche de médecins salariés par la commune.

Il demande qui souhaite participer à cette commission.

Après en avoir délibéré et débattu, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACTE** la création de la commission « Médecins »,
- **DIT** que cette commission travaillera à lutter contre le désert médical du territoire communal, entre autre par le projet d'embauche de médecins salariés par la commune,
- **DIT** que cette commission sera composée de : Benjamin GASTALDELLO, Bernard GLANTZEN, Hélène PEGAUD, Nouredine DEGHA, Michelle FEUILLASSIER, Nadine JANIN, François BOUCLY, Michelle CHIAMBRETTI, Lydie MARTINATO, Véronique DUPRE, Thierry CLEYET MAREL
- **DEMANDE** que cette commission rende compte de ses travaux au minimum une fois par trimestre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-16**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
ENS marais du Clandon

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'Espace Naturel Sensible au Marais du Clandon. Il propose au conseil municipal de valider la démarche engagée par les VDD pour le classement de la partie du Marais située sur les Abrets en ENS et protéger ainsi l'écosystème du marais.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Bernard Glantzlen qui s'abstient et Paul Sicaud qui vote contre.

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de poursuivre la démarche engagée par les Vals du Dauphiné en vue de la création d'un espace naturel sensible au marais du Clandon ainsi qu'un arrêté préfectoral de protection du biotope.
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de poursuivre la démarche pour la protection du biotope des zones humides de Fitolieu
- **PROPOSE** de consulter l'ASA des Marais de Fitolieu dans le cadre de ces deux projets.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-17**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Avis sur le transfert de la
compétence eau potable de
Morestel et st victor de mostestel au
Symideau

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS

Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN

Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS

Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN

Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY

Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Vu les dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la procédure de transfert de compétence d'une commune vers un syndicat de communes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs aux termes desquels ledit Syndicat exerce la compétence eau potable,

Vu les délibérations des communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL souhaitant transférer la compétence eau potable au syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs,

Vu la délibération Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs en date du 27 septembre 2018 approuvant le transfert de la compétence eau potable par les communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL.

Monsieur le Maire rappelle que les communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL ont demandé le transfert de la compétence eau potable au syndicat et que ledit syndicat a approuvé ce transfert de compétence.

Conformément à l'article L5122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes au Syndicat doivent se prononcer, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat, sur le transfert de la compétence eau potable par les communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL au syndicat.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer le transfert de la

compétence eau potable par les communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs, dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incitées, dans le périmètre du Syndicat représentant les deux tiers de la population totale concernée (ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale) aurait délibéré favorablement sur ce transfert de compétence.

Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le transfert de la compétence eau potable pour les communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de transfert de la compétence eau potable par les communes de SAINT VICTOR DE MORESTEL et de MORESTEL au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-18**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Rapports annuels
des syndicats des eaux

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du Syndicat Mixte des eaux des Abrets et environs ainsi que celui du Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan pour l'exercice 2017.

Il propose au conseil municipal d'en prendre acte.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins Franck LANCIA qui s'abstient

- **PREND ACTE** des rapports annuels du Syndicat Mixte des Eaux des Abrets et Environs ainsi que celui du SIEGA
- **PRECISE** que ces rapports sont à disposition des élus et de la population, à l'accueil ainsi que sur le site internet de la commune et des syndicats correspondants.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Délibération N°: 2018-G-19**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Déclassement et vente d'une partie
du chemin de chalamand

Séance du 5 novembre

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Par délibération n° 2018.013 en date du 27 juin 2018, le conseil municipal de Charancieu décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Chalamand, situé à la fois sur la commune de Charancieu et sur la commune de Les Abrets-en-Dauphiné.

L'enquête conjointe concernant les communes de Charancieu et les Abrets-en-Dauphiné (La Bâtie-Divisin) a été portée par la commune de Charancieu et s'est déroulée en mairie de Charancieu du 3 septembre au 18 septembre 2018.

Le commissaire enquêteur a présenté son rapport et ses conclusions sur le projet, à disposition du public en mairie.

Monsieur le Maire résume la position du commissaire enquêteur sur le projet.

Les modalités de mise à l'enquête par la commune de Charancieu sur la base du dossier élaboré par le Service d'aménagement opérationnel du Pays Voironnais ont permis un déroulement satisfaisant de l'enquête publique et l'expression des avis du public concerné par le projet ;

Les avis favorables des communes maîtres d'ouvrage, des propriétaires riverains du chemin de Chalamand et voisins de celui-ci (avec ou sans réserves), représentent des éléments d'acceptation du projet qui en assurent un bon socle de fondation.

La volonté exprimée de n'aliéner que partiellement le chemin est une évolution du projet de nature à assurer sa mise en place selon un mode consensuel, mais qu'il importera d'assortir de certaines recommandations ;

Les recommandations sont les suivantes :

- Installer une signalisation de voie sans issue de la partie résiduelle du « chemin de Chalamand » sur « la route du Monin » et l'aménagement d'une possibilité de demi-tour, pour les véhicules légers, à l'extrémité ouest du chemin.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Désaffecter le chemin rural dit de Chalamand sur les parties B et C signalées sur le plan annexé au droit des parcelles C 360, 540 et 589 sur la commune de Charancieu, à l'ouest et des parcelles C 61 sur la commune de Charancieu et E3 sur la commune des Abrets-en- Dauphiné, à l'est ;
- De mettre en vente cette partie B et C comme décrite ci-dessus ; **Le frais de géomètre et notaire étant à la charge du futur acquéreur ;**
- Installer une signalisation de voie sans issue au droit de la « route du Monin » (voir sur le plan ci-annexé)
- Etudier conjointement avec la commune de Charancieu et le futur acquéreur les possibilités d'installer un aménagement de demi-tour pour les véhicules légers à l'extrémité ouest du chemin (voir sur le plan ci-annexé)

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déclassement de la partie du chemin de chalamand sur la commune des Abrets en Dauphiné, commune historique de la Bâtie Divisin,
- **APPROUVE** la proposition de travaux formulée par le commissaire enquêteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de l'assiette foncière du chemin de Chalamand sur la commune de Les Abrets en Dauphiné,
- **DIT** que les frais de bornage et de notaires sont à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que le prix de vente est fixé à l'euro symbolique.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-20**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Demande de subvention
au CD38 – Aides Territoriales
Culture

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.**Absents excusés** : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire propose de solliciter le département au titre des Aides Territoriales Culture afin de participer au financement des différents projets de diffusion artistique de spectacles à domicile, de résidence artistique et de médiation culturelle scolaire.

Ces trois actions se chiffrent respectivement à :

- ☞ Les spectacles à domicile : 6206,90€ HT
- ☞ La résidence artistique : 4712,64€ HT
- ☞ La médiation culturelle scolaire : 4219,00€ HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le département de l'Isère pour nous aider à financer ces différentes actions.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet présenté par Monsieur le Maire
- **SOLLICITE** l'aide du département de l'Isère la plus élevée possible pour le financement des actions listées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-21**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
Avenant tarifaire assurance
groupe du personnel communal

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération 2016-B-31 du 19 janvier 2016, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec GRAS SAVOYE – GROUPAMA sur la période 2016-2019.

Conformément au certificat d'adhésion, les taux sont de :

- ☞ *Agents CNRACL : franchise de 10 jours : taux actuel 7,03%*
- ☞ *Agents IRCANTEC : franchise de 10 jours : taux actuel 0,98%*

Le Maire expose :

- Une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.
- La compagnie GROUPAMA, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE, a fait part au CdG38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2019 comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.
-

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2019, des d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux à :

Nouveaux taux 2019

- *Agents CNRACL : franchise de 10 jours : nouveaux taux 7,66%*
- *Agents IRCANTEC : franchise de 10 jours : nouveaux taux 1,07%*
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY



REPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
ISERE****EXTRAIT DU REGISTRE****SLO****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE****Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
59	59	39

Séance du 5 novembre

Délibération N°: 2018-G-22**Date de la convocation :**
30 Octobre 2018**Date d'affichage :**
14 novembre 2018**Objet de la délibération :**
**Avenants travaux maison
dauphinoise**

L'an Deux Mil Dix-huit, le cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOU, Guillaume ARGOUD, Paul SICAUD, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Florence CUSIN, Pascale HUMBERT, Noël PERRIN, François BAUDOT, Jean-Claude NEEL, Frédéric BAS, Rémi CLAVEL, Bernard GLANTZLEN, Nadine JANIN, Franck LANCIA, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI, Johann GODART, Lydie MARTINATO et Joëlle TOURETTA.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFTEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Eric VIGLIANO, Marie-Noëlle GADOU, Danny MILLON, Marie-Laure RULLET, Isabelle BOURY, Céline GENETIER, Nathalie MEUNIER.

Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Frédéric BAS
Thomas NUNGE donne pouvoir à Rémi CLAVEL
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Colette BADIN
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS
Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN
Christelle BRISA-MATHIS donne pouvoir à François BOUCLY
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODART

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants relatifs aux travaux de rénovation de la maison dauphinoise.

Il précise que des plus-values sont souvent à mettre en rapport de moins-values et propose au conseil municipal de valider ces avenants qui s'élèvent en globalité à 52 339,19€ soit 5,62% du marché total.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de valider les avenants selon le tableau récapitulatif suivant :

	montant ht du marché	avenant en moins value	avenant en plus value
lot 0	28 938,00	0	0
lot 1	40 334,38		4 126,34
lot 2	208 620,59	27 410,33	24 695,98
lot 3	219 164,67	0	0
lot 4	8 231,05	2 137,23	0
lot 5	45 901,00	13 920,00	13 974,00
lot 6	19 295,71	7 803,54	4 704,15
lot 7	96 984,87	0	8 475,00
lot 8	3 176,50	0	3 702,04
lot 9	19 810,00	0	0
lot 10	24 900,00	6 951,00	13 032,00
lot 11	60 736,90	2 962,00	9 711,75
lot 12	15 724,60	2 367,60	6 297,61
lot 13	66 000,00	1 395,00	2 386,00
lot 14	intégré au lot 2 et 3		
lot 15	30 119,85	1 412,37	5 059,79
lot 16	35 284,89	135,00	16 890,00
lot 17	7 225,12	0	9 919,60
total	930 448,13	66 494,07	122 974,26

montant final du marché : 986 928,32€HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les avenants et toutes les pièces nécessaires au paiement des entreprises.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
François BOUCLY

